



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 - 75

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt et un,
Le 17 décembre à 19 heures 00,

Date de convocation : 11 décembre 2021

Date d'affichage : 11 décembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.
Nombre de conseillers

Étaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE

11/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Jean-Michel DÉGREMONT
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Tatiana LECUYER
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Julien DIEU

8/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
M Philippe LELIEVRE est nommé secrétaire de séance.

TARIFICATION ALSH POUR L'ANNÉE 2022

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée présente les dates des vacances scolaires concernées par un Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

- Du lundi 07 février 2022 au vendredi 18 février 2022
- Du lundi 11 avril 2022 au vendredi 22 avril 2022
- Du vendredi 08 juillet 2022 au vendredi 05 août 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des accueils de loisirs pour l'année 2022.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99_RT-002-216109084-20211217-2021_75-RT

Afin d'obtenir les subventions de la CAF, il est obligatoire de mettre en place une tarification pour les familles bénéficiant de l'ATL et celles qui ont un quotient familial inférieur à 617. Il est donc proposé la tarification suivante :

	TARIF Sans l'ATL*	Tarif Avec ATL*
Baincthunois / Capellois / Conteillois	32,00€	31,00€
Résidence des grands-parents dans l'une des 3 communes	53,00€	52,00€
Extérieurs aux 3 communes	105,00€	104,00€

* Aide au Temps libre

Les familles qui bénéficient de l'ATL ont une réduction de 3,40€ par jour.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, est favorable à la mise en place de la tarification ci-dessus mentionnée pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne,
Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.



certifié et rendu exécutoire le : 21/12/2021

Le Maire,
Jean-Michel DEGREMONT

